



LE KIT DU GROUPE DE TRAVAIL 2024 POUR LES ADHÉRENTS



**PARTICIPER AUX ACTIONS
DE LA CPTS CENTRE ALSACE**

La CPTS

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un mode d'organisation des acteurs de la santé d'un territoire qui souhaitent se réunir autour d'un projet de santé commun.

Début 2023, environ 430 CPTS étaient décomptées à l'échelle nationale. La CPTS Centre Alsace est une des 6 CPTS en fonctionnement dans le département du Bas-Rhin. Elle s'étend sur les Communautés de Communes de Sélestat, Pays de Barr, Vallée de Villé, Ried de Marckolsheim, Val d'Argent

250

Adhérents

72

Communes

101 500

Habitants sur le
territoire de la CPTS

**NOUS
DÉCOUVRIR**



SOMMAIRE

Le projet de santé et ses fiches actions 4

Le groupe de travail : **Le fonctionnement** 6

- Son rôle
- Son budget
- Sa composition

Le groupe de travail : **Les profils** 9

- Le coordonnateur
- Le référent
- Le membre actif

Le groupe de travail : **Participer** 12

- Mes avantages
- Comment participer ?
- Mes engagements

Outil de gestion : Google Drive 14

PROJET DE SANTÉ ET FICHES ACTION

Les CPTS sont des associations conçues autour d'un **projet de santé** développé par les **professionnels de santé du territoire**. Le projet de santé de la CPTS Centre Alsace est composé de **plusieurs fiches actions**. Ces actions, classées dans 5 grands axes de travail, viennent répondre aux problématiques et enjeux du territoire.

LE PROJET DE SANTÉ ACTUELLE (JUIN 23 - JUIN 24)

Axe n°1 :



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Axe n°2 :



ORGANISER LE PARCOURS PLURIPROFESSIONNEL AUTOUR DU PATIENT

Axe n°3 :



DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Axe n°4 :



CONTRIBUER À LA RÉPONSE AUX CRISES SANITAIRES GRAVES

Axe n°5 :



ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Action n°1 : L'accès à un médecin traitant	Action n°6 : Le lien ville / hôpital	Action n°8 : TND	Nouvelle mission : Fiches actions en développement en 2023	Action n°12 : Mise en place de RCP et de groupes d'échanges de pratiques (monoprofessionnels)
Action n°3 : Les soins non programmés (SNP)	Action n°5 : Santé de la femme	Action n°9 : Santé de la femme		
	Action n°7 : TND	Action n°10 : Sport-Santé		Action n°13 Rencontres inter'pro pour améliorer l'interconnaissance entre chaque profession
				Action n°14 Proposer des formations aux PS

[Découvrez le projet de santé](#)

Pour rendre ces projets concrets, faciliter leur mise en œuvre et s'assurer qu'ils répondent réellement aux besoins de santé du territoire, chaque action est portée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé volontaires : **les groupes de travail**.

PROJET DE SANTÉ ET FICHES ACTION



COMMENT ONT ÉTÉ CRÉÉES LES FICHES ACTIONS DE LA CPTS ?

Durant le 2e trimestre 2022, les premiers groupes de travail pluridisciplinaires de la CPTS, composés de soignants du territoire, ont été constitués afin de définir les **12 fiches actions du projet de santé**.



QU'EST CE QU'UNE FICHE ACTION ?

Les **fiches action** proposées par les **groupes de travail** fixent le **cadre, le plan d'action, les objectifs et les acteurs impliqués dans le projet**.

Pour chaque action, un ou plusieurs référents ont été désignés pour garantir l'avancée de la mission et l'atteinte des objectifs. Ces référents sont progressivement rejoints par des adhérents motivés et intéressés pour participer au projet et faire partie de l'équipe en tant que membre actif.

Le projet de santé et ses actions ont été validés en juin 2022, par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé par la CPTS, l'ARS et l'assurance maladie. **Cet accord détermine les contours des actions, liste les indicateurs à privilégier lors du montage du projet et dévoile les financements accordés à chaque mission.**

Il **signe surtout le point de départ des actions et projets de la CPTS Centre Alsace**.

FICHE ACTION N°12	
Objectif général	
Objectifs à mettre en œuvre	
Coordinateurs de l'action (référents)	
Acteurs impliqués	
Calendrier prévisionnel	
Moyens nécessaires	
Critères d'évaluation	

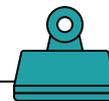
LE GROUPE DE TRAVAIL : LE FONCTIONNEMENT



1. QUEL EST LE RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL ?

Chaque action du projet de santé de la CPTS Centre Alsace est portée par un groupe de travail pluridisciplinaire.

Son rôle est de mettre oeuvre des projets pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de santé. Le groupe de travail sera notamment guidé par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) qui fixe les indicateurs à privilégier et les critères d'obtention des subventions.



En 2 mots

Les groupes de travail, composés d'adhérents de la CPTS, développent et mettent en oeuvre les actions du projet de santé.

AU QUOTIDIEN :

Le travail du groupe est rythmé de réunions en distanciel et parfois en présentiel, fixées selon les disponibilités des membres, à intervalle de temps régulier permettant la bonne mise en oeuvre et le suivi des projets. Ces réunions sont notamment l'occasion d'échanger, de valider les démarches, de déterminer les prochaines étapes et de fixer de nouvelles tâches aux membres du groupe. **Chaque membre s'engage personnellement selon ses capacités et ses disponibilités à la réalisation des tâches.**

Le groupe de travail dispose de plusieurs outils pour collaborer et notamment :

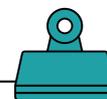
- La plateforme collaborative et de partage de documents **Google Drive**
- Un **groupe Whatsapp ou Signal** pour échanger au quotidien et tenir informé les autres membres de l'avancée des tâches et de la mission, mais aussi pour s'encourager et s'inspirer !



LE GROUPE DE TRAVAIL : LE FONCTIONNEMENT



2. QUEL BUDGET POUR LES PROJETS DU GROUPE DE TRAVAIL ?



En 2 mots

Les groupes de travail disposent d'un budget déterminé par l'assurance maladie. Une part variable dépend de l'atteinte des objectifs.

Chaque action dispose d'un financement propre devant permettre la mise en place des projets et l'indemnisation des professionnels de santé impliqués dans les groupes de travail.

L'ACI fixe l'enveloppe annuelle des missions et détermine :

- **Une part fixe annuelle (définie selon la mission).** Son versement se fait de 75% au début de l'année N et 25% au début de l'année N+1.
- **Une part variable** qui est déterminée par objectif. Le versement se fait à la fin de chaque année selon l'atteinte de l'objectif.

EN SAVOIR +



Une indemnisation est prévue par la CPTS pour participer à la perte d'activité des soignants adhérents impliqués dans un groupe de travail.

- **Les indemnités liées à la perte d'activité (ICPA) sont calculées en fonction de la profession, en fonction des barèmes des URPS Grand-Est**



LE GROUPE DE TRAVAIL : FONCTIONNEMENT



3.COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail se compose d'une **équipe pluridisciplinaire de personnes physiques adhérentes à la CPTS et volontaires** ayant un lien avec l'action donnée et/ou un intérêt pour le sujet.



En 2 mots

Un groupe de travail se compose d'adhérents volontaires. Un ou plusieurs référents sont désignés pour guider et organiser le groupe.

Un groupe de travail sera piloté par un ou plusieurs référents, eux même accompagnés du coordonnateur ou bien d'un salarié de la CPTS le représentant. Tout adhérent de la CPTS, peut également rejoindre le projet et renforcer les équipes en tant que membre actif du groupe, conformément aux modalités précisées p. 10.

Les référents du groupe et le coordonnateur ont la possibilité d'inviter d'autres entités, partenaires, experts du sujet externe à l'association afin de collaborer sur l'action.



LE GROUPE DE TRAVAIL : LES PROFILS

Les groupes de travail sont composés d'un ou plusieurs référents et d'un ou plusieurs membres actifs. Chaque groupe sera guidé par le coordonnateur de la CPTS.



1. LA COORDINATRICE : SON RÔLE

La coordinatrice de la CPTS accompagne chaque groupe de travail dans l'organisation des projets, veille au bon déroulement des actions et rapporte les avancées du groupe aux membres du Conseil d'Administration.

Mise en route du projet

A partir de l'agenda fixé avec l'assurance maladie et l'ARS, la coordinatrice **initie les groupes de travail** :

- Prépare les outils collaboratifs
- Prépare et planifie les réunions du groupe de travail (le rappel des missions, des objectifs, du budget et la présentation des membres, etc.)

Au quotidien

La coordinatrice est l'interlocutrice privilégiée du groupe de travail.

- Accompagne les référents au quotidien sur la coordination et l'organisation du groupe de travail et de ses rencontres.
- Co-anime, aux côtés des référents, les réunions du groupe de travail et rédige le compte-rendu.
- Promeut les outils collaboratifs et communique autour du projet sur les supports de la CPTS.
- Fait le relais auprès des membres du Conseil d'Administration (CA). **Le CA est garant des intérêts de la CPTS et de la cohérence des différentes actions.**
- Est informée des initiatives et démarches entreprises par le groupe.

En 2 mots

La coordinatrice met en marche les groupes de travail et les accompagne au quotidien dans leurs démarches et dans le développement de l'action.

Communique

Organise

Anime

Accompagne

Ecoute

Planifie



LE GROUPE DE TRAVAIL : LES PROFILS



2. RÉFÉRENT : SON RÔLE

Le référent s'est porté volontaire pour représenter une des actions de la CPTS, s'impliquer et se rendre disponible dans le cadre de cette action. Il est garant de l'avancée du projet.

Au quotidien

- Constitue et mobilise le **groupe de travail** aux côtés du **coordonnateur**.
- Suit le **calendrier et les avancées de l'action dont il est référent**.
- Garde l'œil sur les objectifs et les indicateurs.
- Représente l'action à l'extérieure et à l'intérieure de l'association.
- Informe le Conseil d'Administration de la CPTS des activités de son groupe de travail.

Durant les réunions

- Co-anime et modère les discussions du groupe de travail.
- Est force de proposition et valide les orientations du groupe de travail.
- Priorise les futures actions, dispatche les tâches à réaliser et confirme les possibilités de réalisation auprès des membres.
- Planifie la ou les prochaines réunions du groupe de travail en fonction des disponibilités de chacun.
- Invite les acteurs extérieurs pouvant accompagner le groupe de travail.

En 2 mots

Le référent est garant de l'avancée de l'action qu'il représente. Il organise les projets, encourage et mobilise les membres du groupe de travail.

Organise

Se rend disponible

Mobilise

Anime

Représente

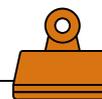


LE GROUPE DE TRAVAIL : LES PROFILS



3. MEMBRE ACTIF : SON RÔLE ?

Le membre actif s'est porté volontaire pour rejoindre un groupe de travail sur lequel il souhaite s'impliquer et donner de son temps. Le membre actif est une personne physique adhérente qui participe au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation de son objet en participant activement au groupe de travail.



En 2 mots

Le membre actif accompagne la réalisation des actions du groupe de travail. Il est force de proposition et participe aux projets.

- Il participe de manière constante à toutes ou partie des réunions organisées par le groupe de travail suivant les sujets qu'il souhaite soutenir. Il informe préalablement le groupe de travail de ses absences.
- Il est force de proposition et s'implique sur les projets du groupe de travail.
- Il assume les tâches sur lesquelles il s'engage pour faire avancer le groupe de travail.
- Il tient informé les référents et membres du groupe des actions qu'il entreprend.

Le membre actif est libre de se retirer du groupe lorsqu'il le souhaite en avertissant les référents du groupe de travail.



Force de proposition

Motivé

dynamique

Volontaire

Solidaire

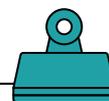


LE GROUPE DE TRAVAIL : PARTICIPER



1. POURQUOI REJOINDRE UN GROUPE DE TRAVAIL ?

- Rencontrez les professionnels de santé de votre territoire.
- Participez à un projet pluri-professionnel sur les enjeux du territoire et améliorez le quotidien des soignants et des patients en Centre Alsace.
- Donnez votre avis et partagez votre vision sur les actions communes du territoire mises en oeuvre par la CPTS.
- Représentez votre profession et expliquez votre quotidien et vos problématiques sur le territoire et participez à l'évolution des pratiques.
- Développez une vision globale qui intègre les contraintes des autres professions et/ou établissements.



En 2 mots

Les groupes de travail sont accessibles par tous les adhérents. Participer c'est contribuer à l'amélioration de la coordination des soins sur le territoire.



2. COMMENT PARTICIPER ?

Les adhérents de la CPTS peuvent demander à participer à tous les groupes de travail de la CPTS. La demande se fait par e-mail ou par plexus auprès du groupe de travail.

Les référents des groupes de travail et le coordonnateur, valident ou non la candidature en fonction du nombre de membres, de leur profession et des besoins de l'action. Le groupe de maximum 10 adhérents doit pouvoir accueillir différentes professions.

A chaque anniversaire de la CPTS, en juin, un bilan des actions est réalisé lors de l'AG annuelle de la CPTS et le groupe est reconstitué en fonction des nouveaux objectifs et indicateurs. Les membres peuvent renouveler leur demande de participation afin de continuer le projet, ou bien choisir de ne plus participer.

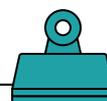


LE GROUPE DE TRAVAIL : PARTICIPER



3. QUELS SONT MES ENGAGEMENTS EN TANT QUE MEMBRE ?

Le membre volontaire (réfèrent ou membre actif) s'engage à participer activement au groupe de travail et contribuer à son développement et l'avancée des missions.



En 2 mots

Les membres du groupe de travail sont volontaires et s'engagent à porter le projet et participer activement aux actions.

- Prendre part aux discussions et participer activement au groupe de travail. Répondre aux sollicitations du groupe.
- Participer aux réunions sur les sujets sur lesquels le membre s'est porté volontaire et prévenir de son absence au moins 48h à l'avance.
- Accepter ou proposer des tâches selon ses capacités et les besoins du groupe. Une fois une tâche attribuée et acceptée, le membre s'engage à la réaliser dans le temps imparti.
- Respecter les décisions prises par la majorité du groupe de travail et s'y conformer.
- Etre bienveillant et agir dans l'intérêt du groupe et de sa mission.
- Se conformer à la politique générale de l'association, guidée par le CA, dans un souci de cohérence des actions menées par les différents groupes de travail.

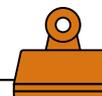


LE GROUPE DE TRAVAIL : LES OUTILS



GOOGLE DRIVE

Un dossier Google Drive, est disponible pour les adhérents de la CPTS pour les accompagner dans le développement des projets.



En 2 mots

La plateforme Google Drive permet aux membres des groupes de travail de collaborer sur leurs projets facilement.

Chaque action dispose de son propre dossier sur le plateforme et permet aux membres du groupe de travail :

- D'organiser les réunions du groupe de travail ;
- De créer et de diffuser des documents collaboratifs ;



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Dr Pauline Simon

Médecin généraliste
Présidente

Dr J-C Bijon

Ophtalmologue
Vice-président

M. Benjamin Dromson

Masseur-kinésithérapeute
Vice-président

Mme M-C Cosse

Orthoptiste
Vice-présidente

Mme Sylvia Dillenseger

IDEL
Secrétaire

Dr Florent Herzog

Médecin généraliste
Trésorier

Dr Michaël Barrand

Biologiste
Membre du CA (Conseil
d'Administration)

Dr Nicolas Marcantoni

Médecin angiologue
Membre du CA

Mme Nathalie Laborde

Orthophoniste
Membre du CA

M. Sébastien Le Cossec

Masseur-Kinésithérapeute
Membre du CA

Mme Laurence Fritz

Psychomotricienne
Membre du CA

Dr Denja Dal Maso

Médecin généraliste
Membre du CA

SALARIÉE

Audrey Noacco

Coordinatrice



CPTS
Centre Alsace

CONTACTER LA CPTS



contact@cpts-centre-alsace.fr



06.76.01.26.18



www.cpts-centre-alsace.fr



12 rue Charles Gounod- 67600 SELESTAT

Tél : 06 76 01 26 18 - E-mail : contact@cpts-centre-alsace.fr